

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

N° VILLE_2023DL108

Date de convocation : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : REVISION N°1 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES OPERATIONS DE RENOVATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2025 - Année 2024

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Thierry HAON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christine NONY, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est à dire mandate ou dépense) année par année (soit 2023, 2024 puis 2025) et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Le total des CP doit être égal au montant de l'AP :

CP 2023 + CP 2024 + CP 2025 = AP

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget.

Par délibération n°VILLE_2023DL028 du 30 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un plan pluriannuel relatif à son engagement dans la transition énergétique.

Pour mémoire, ce plan pluriannuel d'isolation des bâtiments prévoit la mobilisation d'un financement de 4 millions d'euros sur la durée du mandat.

Cet engagement se décline en quatre programmes d'investissement de rénovation énergétique :

- groupe scolaire Marie Curie,
- centre culturel,
- villa 33
- divers autres bâtiments.

Est présenté, ci après par autorisation de programme, le détail de chaque opération :

1 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE

Dépenses :

Au cours de l'année 2023, les principales dépenses ont consisté à payer des études, les premières factures de la maîtrise d'œuvre et quelques petits travaux non compris dans le périmètre du marché qui va être notifié en tout début de l'année 2024.

Les crédits prévus en 2023 non consommés sont reportés sur l'année 2024. Les prévisions 2024 et 2025 sont modifiées en fonction du planning prévisionnel des travaux. Ces deniers devraient être réalisés en totalité au cours de l'année 2024.

Recettes : Au cours de l'année 2023, la Métropole de Lyon nous a accordé une subvention de 371 800 €. Le solde de l'opération sera autofinancé.

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	431 000,00 €	30 605,65 €	1 399 394,35 €	0,00 €	1 430 000,00 €
Frais d'insertion		1 000,00 €	864,00 €	1 136,00 €		2 000,00 €
Frais d'études		130 000,00 €	23 498,24 €	106 501,76 €		130 000,00 €
Construction		300 000,00 €	6 243,41 €	1 291 756,59 €	0,00 €	1 298 000,00 €
FINANCEMENT :	0,00 €	431 000,00 €	30 605,65 €	1 399 394,35 €	0,00 €	1 430 000,00 €
Autofinancement		431 000,00 €	30 605,65 €	1 027 594,35 €		1 058 200,00 €
Subvention Etat				371 800,00 €		371 800,00 €
Emprunt						0,00 €

2 - RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL

Dépenses :

Au cours de l'année 2023, les principales dépenses ont consisté à payer les premières factures de la maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que quelques petits travaux non compris dans le périmètre du futur marché public de performance énergétique.



Au regard des études menées par la SPL d'efficacité énergétique Oser et de l'intégration de la médiathèque au périmètre du programme, il y a lieu de décaler les crédits non consommés de 2023 à 2024, de modifier le montant des prévisions 2024 et 2025 en fonction du planning prévisionnel des travaux, et d'augmenter le montant global de l'opération.

Recettes :

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	1 000 000,00 €	2 259 379,26 €
Frais d'insertion		1 000,00 €	864,00 €	1 136,00 €		2 000,00 €
Frais d'études		130 000,00 €	12 077,23 €	117 922,77 €		130 000,00 €
Construction		598 000,00 €	16 379,26 €	1 111 000,00 €	1 000 000,00 €	2 127 379,26 €
FINANCEMENT :	0,00 €	729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	1 000 000,00 €	2 259 379,26 €
Autofinancement		729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €		1 259 379,26 €
Subvention Etat						0,00 €
Emprunt					1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

3 - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA VILLA 33

Dépenses :

Les travaux de rénovation énergétique réalisés dans la villa 33 arrivent à leur terme. Les dernières factures seront réglées lors du 1^{er} trimestre 2024.

Recettes :

Pour mémoire, dans le cadre de la programmation DSIL classique 2021, la préfecture du Rhône nous a accordé une subvention à hauteur de 43 200 €. Le reliquat de l'opération est autofinancé.

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	201 992,13 €	159 721,20 €	42 270,93 €	0,00 €	201 992,13 €
Frais d'insertion						0,00 €
Frais d'études						0,00 €
Construction		201 992,13 €	159 721,20 €	42 270,93 €		201 992,13 €
FINANCEMENT :	0,00 €	201 992,13 €	159 721,20 €	42 270,93 €	0,00 €	201 992,13 €
Autofinancement		158 792,13 €	159 721,20 €	-929,07 €		158 792,13 €
Subvention Etat		43 200,00 €		43 200,00 €		43 200,00 €
Emprunt						0,00 €



4 - RENOVATION ENERGETIQUE AUTRES BATIMENTS

Dépenses :

Au cours de l'année 2023, les travaux ont consisté à rénover l'éclairage de la salles des fêtes et à poser au sein du groupe scolaire Jacques Prévert des compteurs d'énergie.

L'enveloppe globale sur toute la durée de l'opération a été recalculée en fonction de la mise à jour des autres opérations et des besoins prévisionnels.

Recettes :

Cette opération est totalement autofinancée.

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	0,00 €	74 885,47 €
Frais d'insertion		1 000,00 €				0,00 €
Frais d'études		80 000,00 €		8 000,00 €		8 000,00 €
Construction		500 000,00 €	10 612,16 €	56 273,31 €		66 885,47 €
FINANCEMENT :	0,00 €	581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	0,00 €	74 885,47 €
Autofinancement		581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €		74 885,47 €
Subvention Etat						0,00 €
Emprunt					0,00 €	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 novembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision n°1 des 4 programmes d'investissement de rénovation énergétique votés en AP/CP listés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant des Autorisations de Programme comme décrites ci-dessus ;
- **APPROUVE** la répartition des Crédits de Paiement comme décrites ci-dessus pour chaque AP ;
- **DIT** que les CP 2024 seront ouverts dès le 01/01/2024 et que les CP non mandatés sur l'année 2025 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement.
- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris les fonds européens, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires et des différentes collectivités concernées (Etat, Région Rhône Alpes, Département du Rhône, EPCI, Ademe, CAF etc...). A cet effet, il pourra accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document ou tout acte nécessaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20231207-VILLE_2023DL108-DE

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,